

LE DROIT CHEMIN

Création de la première école d'avocature de Suisse à l'UNIGE

Genève, le 7 mars 2011

L'Université de Genève (UNIGE) inaugure aujourd'hui, avec plus de 300 étudiant-e-s inscrit-e-s, la première école d'avocature de Suisse. Fruit d'une collaboration étroite entre la Faculté de droit de l'UNIGE, l'Ordre des avocats de Genève, le Département de l'instruction publique (DIP) et le Département de la sécurité, la police et l'environnement (DSPE), cette école vise à apporter une formation d'un type inédit aux étudiant-e-s désireux de devenir avocat-e-s. Elle s'inscrit à ce titre dans un renouvellement général de l'apprentissage du métier d'avocat, qui touche aussi bien aux modalités de la formation, à la durée du stage qu'aux examens de brevet à Genève.

Préparer les étudiant-e-s au métier d'avocat, leur donner d'emblée les connaissances nécessaires à la procédure et à l'exercice d'une activité de conseil comme de contentieux, tant au plan cantonal que fédéral, tels sont les objectifs que se donne l'Ecole d'avocature (ECAV) de l'UNIGE. Née d'une réflexion commune à des professeur-e-s de la Faculté de droit et à des membres de l'Ordre des avocats genevois, l'école participe d'un projet de refonte plus vaste de l'apprentissage du métier d'avocat, en mettant un accent fort sur la pratique, dans une perspective pédagogique tout aussi marquée.

Formation et sélection

«L'ECAV répond à la nécessité de former et de sélectionner différemment. Au niveau pédagogique, l'école cherche à gommer les disparités des stages en proposant un enseignement homogène des connaissances et des pratiques juridiques qui sous-tendent ce métier» explique Christian Bovet, doyen de la Faculté de droit. Fondée sur un partage entre cours et ateliers, l'ECAV comprend cinq enseignements — réunissant tous les étudiant-e-s — qui touchent aux procédures civile, pénale et administrative, aux juridictions fédérales et à la profession d'avocat. Ces cours sont complétés par des ateliers — dans lesquels les étudiant-e-s sont répartis en plusieurs groupes — qui portent sur la rédaction d'actes juridiques, les modes alternatifs de gestion des conflits, la rédaction d'actes judiciaires, l'exercice du mandat d'avocat, l'expression orale, etc.

«Les ateliers sont donnés par des professionnels, avocats et magistrats ; ils consistent en des travaux pratiques dans les différents domaines propres à l'activité des avocats», précise le professeur François Bellanger, président du conseil de direction de l'ECAV. «Ils sont notamment destinés à apprendre aux étudiant-e-s à rédiger les actes rencontrés fréquemment dans la vie professionnelle de l'avocat, que cela soit un contrat de vente ou de travail, une requête en divorce ou encore un recours auprès d'une juridiction civile, pénale ou administrative. L'atelier relatif à la médiation initiera par exemple les étudiant-e-s aux modes alternatifs de résolution des conflits et leur permettra de mettre ces connaissances en pratique au travers d'exercices. Et il en ira de même pour l'atelier de plaidoiries. Enfin, d'autres ateliers placeront l'étudiant-e au cœur de la relation entre l'avocat, son client, la partie adverse, le juge ou encore les témoins. Ils permettront une meilleure maîtrise des situations qui caractérisent le métier d'avocat.»

Eviter les échecs définitifs au brevet

La création de l'ECAV s'inscrit également dans une stratégie visant à diminuer le nombre d'échecs définitifs à l'examen du brevet d'avocat – un nombre encore trop élevé : «Lors de la dernière session, il y a eu, sur une centaine de candidats, 13 définitivement éliminés, après trois tentatives. C'est un problème d'autant plus préoccupant que cela représente un investissement de plusieurs années pour chacun-e des candidat-e-s concerné-e-s» commente Christian Bovet.

Pour remédier à ce problème, l'ECAV soumet les étudiant-e-s à un premier examen au terme de la formation proposée. Ajouté à un enseignement qui confronte les étudiant-e-s aux réalités du métier d'avocat d'entrée de jeu, cet examen – éliminatoire après deux tentatives – devrait permettre à plusieurs d'entre eux de ne pas perdre plusieurs années à faire l'apprentissage d'un métier qu'ils ne pourront exercer. De plus, l'introduction de cet examen préalable a pour conséquence des changements significatifs sur le plan de l'examen final du brevet. Alors que ce dernier se déroulait à Genève jusqu'ici sur trois semaines et comportait une épreuve écrite et deux épreuves orales, il se concentrera dorénavant sur une journée, avec un examen pratique écrit et oral.

Un stage de 18 mois

Il faut encore préciser que les enseignements de l'ECAV se dérouleront à raison d'un semestre par an, chaque printemps. L'école dispensera 16 heures de cours hebdomadaires, en fin de journée ou le samedi, afin d'accommoder les étudiant-e-s qui seraient en cours de stage. Enfin, l'ouverture de l'ECAV fait passer la durée du stage d'avocat à Genève de 24 à 18 mois.

CONTACT

Prof. François Bellanger
tél. +41 22 839 70 00
courriel : François.bellanger@unige.ch

Prof. Christian Bovet,
tél. : +41 22 379 84 01
courriel : christian.bovet@unige.ch

Presse Information Publications

24 rue du Général-Dufour - CH-1211 Genève 4 - Tél. 022 379 77 17
presse@unige.ch | www.unige.ch/presse